

POUR UNE SOCIÉTÉ SANS CHÔMAGE TRANSFORMONS L'ÉCOLE ET LA FORMATION !

Depuis l'élection de François Hollande et malgré les promesses, la courbe du chômage ne s'est pas inversée. Près d'un quart des jeunes de 15 à 24 ans sortis du système scolaire sont au chômage. Et ce n'est pas la loi El Khomri qui va résoudre le problème : elle prolonge les politiques libérales qui nous ont conduits dans le mur ! Sous la pression populaire, le gouvernement a déjà réécrit quelques articles de cette loi. Mais la logique du texte reste la même : elle fragilise les salariés, donne toujours plus de pouvoir au patronat, et ne s'attaque pas véritablement au chômage. Ensemble, battons-nous pour obtenir son retrait.

Pour sortir de la crise, il est temps de changer de logique. Le chômage n'est pas une fatalité. Il est possible et même nécessaire de créer des emplois nouveaux pour répondre aux besoins de la société. Mais pour cela, il faut rompre avec la dictature de la rentabilité.

Nous proposons de **créer des emplois en renforçant les services publics** malmenés par l'austérité et en en créant de nouveaux pour répondre aux besoins sociaux ; de **favoriser la recherche et la formation pour développer les filières d'avenir**, créatrices d'emploi qualifiés (transition énergétique, économie circulaire, biotechnologies...). Les gains de productivité produits par les nouvelles technologies sont aujourd'hui utilisés pour détruire des emplois : mettons-les au service du développement humain en **réduisant le temps de travail**.

Nous proposons de **sécuriser les parcours professionnels**. Chacun doit avoir la possibilité d'enchaîner des périodes d'emploi et des périodes de formation rémunérées sans subir de période de chômage. Nous voulons rendre les travailleurs **maîtres de leurs parcours, de leurs choix de carrière comme des choix de leur entreprise** en leur donnant des droits et des pouvoirs nouveaux.

Tout cela rend nécessaire un immense effort d'éducation et de formation, pour développer un emploi de qualité et former des travailleurs libres. Nous proposons **d'élever le niveau de connaissances et de qualifications dans toute la société**. L'école, l'enseignement supérieur, la formation continue doivent être refondés pour donner à tous, à égalité, les moyens de faire librement les choix auxquels ils seront confrontés : ceux qui concernent leur parcours professionnel comme ceux qui engagent l'avenir de leur entreprise ou du pays.

Marine Roussillon

R
E
N
D
E
Z
-
V
O
U
S

31 MARS

grèves et manifestations pour
le retrait du projet de loi Travail
On vaut mieux que ça !

1ER MAI

Le travail, au cœur de la fête !
défilés dans toute la France
et vente du muguet du PCF

de l'école à l'entreprise, le même catéchisme libéral

La cohérence de différents projets gouvernementaux concernant l'école et le monde du travail est frappante.

Sous couvert d'autonomie et de liberté des choix, **renvoi au local et abandon des régulations et protections collectives**. Dans le projet El Khomri, les accords d'entreprise priment sur le droit général du travail, inversant les normes actuelles et soumettant ainsi les salariés aux pressions de la hiérarchie locale. Dans les établissements scolaires, la marge d'autonomie toujours plus grande l'emporte

sur la référence nationale des programmes, cursus, horaires.

Mise en concurrence à tous les niveaux : entre les individus, qu'il s'agisse de la sélection pour obtenir les filières les plus enviables, ou plus tard de la course à l'employabilité de ceux qui visent un même poste ; concurrence entre les travailleurs des différentes entreprises et étudiants des différents lycées ou universités ; entre l'école et l'emploi, lutte pour la place dans la file d'attente du chômage.

Culpabilisation sous couvert de responsabilisation : l'élève doit construire lui-même son parcours d'étude adapté, comme le salarié son parcours d'emploi, comme le malade son parcours de soins. Échec, licenciement, maladies, relèvent de ses erreurs et insuffisances personnelles : ni le système scolaire, ni l'employeur, ni la collectivité n'ont à en répondre.

Fragmentation et atomisation des connaissances et compétences acquises, substituant la négociation individuelle de profils scolaires ou professionnels à la reconnaissance de diplômes nationaux ou de qualifications au sein de grilles de références communes. La loi Travail prévoit ainsi que le contrat de professionnalisation ne sera plus forcément qualifiant.

L'APPRENTISSAGE

panacée ou aubaine pour le patronat ?

La mesure donnant aux entreprises la possibilité d'étendre le temps de travail des apprentis de 35 à 40 heures a vécu, grâce à la mobilisation. Mais cet article de la « loi travail » a fait tomber les masques.

Non, l'apprentissage n'est pas la réponse à l'échec scolaire des jeunes des milieux populaires. L'apprentissage, c'est 20% d'abandon par rupture de contrat et pour ceux qui vont au bout de leur formation, trop souvent le chômage comme seul débouché. Ainsi, les diplômés du bâtiment, dont près de 80% sont issus de l'apprentissage, sont massivement au chômage (38% de chômeurs).

Oser envisager de faire travailler des mineurs dès l'âge de 14 ans jusqu'à 40 heures par semaine sur simple déclaration à l'inspection du travail, c'est avouer crûment que les patrons voient surtout dans les apprentis un moyen commode d'augmenter la production de l'entreprise. Aucun argument pédagogique ne peut le justifier. Bénéficier d'une main-d'œuvre docile et bon marché se double pour eux de la possibilité d'intervenir directement dans la définition des contenus de formation délivrée, et de veiller à ce qu'ils ne développent surtout pas d'esprit critique ni de recul vis-à-vis du métier et des conditions de son exercice, réduisant la formation à l'acquisition de pratiques et de comportements. D'autant plus que tôt sortis de l'école, ces jeunes n'ont pu bénéficier d'enseignements tels que la philosophie, les sciences sociales...

Marque supplémentaire du peu de cas qu'on fait du sort réservé aux apprentis : alors que la **taxe d'apprentissage** n'est aujourd'hui versée qu'aux établissements reconnus par l'État, ce qui assure un minimum de contrôle sur les contenus (laïcité...), et empêche des frais de scolarité trop élevés, **la loi Travail propose d'en faire bénéficier les établissements privés confessionnels ou patronaux non reconnus par l'État.**



Sébastien Marchal

pour tous les jeunes, tracer un chemin de la formation initiale à un emploi de qualité

Une scolarité obligatoire étendue pour tous de 3 à 18 ans. C'est le temps long indispensable pour acquérir la culture permettant non seulement de s'adapter aux métiers de demain, mais de les inventer, et de conquérir les pouvoirs qui doivent être donnés à tous les travailleurs.

Les cultures techniques et professionnelles ne peuvent plus être réduites à quelques compétences déconnectées des outils théoriques de compréhension du monde du travail. Ni réservées à des filières spécialisées et hiérar-

chisées, ni abandonnées au patronat par le biais de l'apprentissage précoce, elles doivent trouver toute leur place dans la culture commune construite par l'école, dès le début de la scolarité.

Un service public national de l'orientation scolaire renforcé, avec pour objectif d'ouvrir pour tous les jeunes l'ensemble des champs des possibles, en matière de poursuite d'études et de choix de métiers.

La garantie qu'une même formation débouche sur une qualification égale et la reconnaissance de toutes les années d'étude dans les conventions collectives.

Les formations en alternance, à partir de 18 ans en post-bac : stages, apprentissage, contrats de professionnalisation doivent cesser de marquer le début d'un travail exploité et sous-payé pour permettre un va-et-vient entre apports théoriques et première expérience d'un poste de travail, et offrir une juste rémunération.

Création d'un service public national de l'emploi et de la formation professionnelle, susceptible d'aider les jeunes à la recherche d'un premier emploi. Ce temps de recherche d'un premier emploi doit ouvrir le droit à des indemnités de chômage.

Création d'une branche formation pour la sécurité sociale : le fait d'être travailleur en formation doit donner le droit à une indemnité (qu'on l'appelle allocation d'autonomie ou pré-salaire étudiant), quelle que soit la nature de la formation.

Création d'une sécurité d'emploi et de formation garantissant à tout salarié la possibilité d'alterner périodes d'emploi et de formation sans subir de période de chômage.

LES JEUNES VEULENT CONNAÎTRE LEURS DROITS et les défendre

D'après une enquête menée par la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne), plus d'un jeune sur deux déclare ne pas connaître les droits du travail, alors que 83% d'entre eux ont effectué des stages pendant leurs études. Trois jeunes sur cinq se déclarent prêts à les défendre, et un tiers d'entre eux mettent en avant les syndicats comme terrain possible d'engagement dans ces luttes. Plus de deux tiers souhaitent que l'éducation nationale forme mieux aux droits du travail.

Des chiffres à méditer par un pouvoir plus soucieux de fermer les universités pour éviter que les jeunes ne puissent y débattre de la loi Travail que d'intégrer à la culture commune ces éléments indispensables de culture professionnelle.

Faire aimer l'entreprise dès le collège, disent-ils, mais d'un amour aveugle de préférence !

et le temps libre ?

Travail précaire, horaires flexibles, heures supplémentaires... La vie privée doit de plus en plus se plier aux exigences d'un travail vampirisant. Ce temps qui doit rester disponible pour le travail n'est ni reconnu ni rémunéré. La loi travail prévoit de ne pas payer les périodes d'astreinte s'il n'est pas fait appel au travailleur !

À l'école, faute de moyens et de temps donnés au service public, familles, élèves, enseignants payent de leur temps libre les compléments nécessaires à la réussite scolaire ou à leur métier. Quel temps reste-t-il pour la famille, pour les loisirs ?

Nous ne voulons pas d'une société où le temps libre est réduit à une marchandise, un « temps de cerveau disponible » vendu au plus offrant. Retrouvons, à côté du temps du travail et de la formation, le temps de la famille, le temps du loisir, le temps de s'investir dans des pratiques sportives ou artistiques, de participer à des collectifs, de construire des projets, de s'épanouir.





Camille Lainé
secrétaire générale
du Mouvement Jeunes
communistes de France
adressait dès le 18 mars
à Bernard Cazeneuve
une lettre ouverte
quelques extraits

LA JEUNESSE DANS LA RUE brutalités policières et répression du mouvement social

« Interpellations arbitraires, usages excessifs de gaz lacrymogènes, violences, brutalités ayant amené de nombreux jeunes à l'hôpital.

Tout ça pour quoi, monsieur Cazeneuve ? Pour empêcher des assemblées générales de se tenir lorsque les présidents d'Universités décident volontairement de fermer leurs établissements, empêchant les étudiants de décider démocratiquement et collectivement de leur avenir ! Pour intimider, faire peur à des lycéens qui manifestent, et donc casser toute mobilisation ! [...]

Nous exigeons que cessent toutes formes d'intimidations ou de violences sur le mouvement social.

Si les jeunes sont dans la rue, c'est bien à cause de vos choix politiques détruisant toutes nos perspectives d'avenir.

Si les jeunes sont mobilisés, c'est qu'ils refusent de baisser la tête, de se soumettre à vos injonctions dont l'état d'urgence n'est que la face émergée.

Le 22 janvier 2012, au Bourget, François Hollande, candidat, désormais président de la République déclarait : "Je ne veux être jugé que sur un seul objectif : est-ce que les jeunes vivront mieux en 2017 qu'en 2012 ? Je demande à être évalué sur ce seul engagement, sur cette seule vérité, sur cette seule promesse ! C'est pour la jeunesse de notre pays que je veux présider la France".

Soyez au moins fidèle à cette promesse, monsieur Cazeneuve, et n'essayez pas de maîtriser une jeunesse, autonome dans sa pensée, libre et pleinement consciente de l'avenir qu'elle souhaite construire ! >>>

le chômage en muselière

Le problème du patronat n'est pas d'éradiquer le chômage, mais de le redéployer sur toutes les catégories de salariés, d'où le besoin de faciliter les licenciements, avec un raisonnement cynique : un travailleur qui a connu le chômage ou en est menacé sera «volontaire» pour toujours plus d'exploitation.

Quant à l'État, le chômage lui est bien utile pour faire taire les revendications des fonctionnaires : heureux nantis d'un travail garanti, contentez-vous d'une majoration du point d'indice de 1,2% en sept ans !

Au menu, chômage ou misère pour tous !



un investissement fécond

Pour un jeune enseignant, 1,2% d'augmentation royale du point d'indice, plus largement claironnée sur les ondes que les gels précédents, cela représente plus ou moins 20 euros par mois.

Juste assez pour s'offrir en version papier 4 numéros de *Carnets rouges*, la revue du réseau *École*, dont le numéro 6 vient de sortir.

Vite, commandez en suivant le lien !

<http://reseau-ecole.pcf.fr/-85014>